

## Lycées : La "demi-jauge" ne sera pas forcément "le demi-groupe"

5-7 minutes

*Que veut dire vraiment la "demi-jauge" annoncée par J Castex le 18 mars ? JM Blanquer avait déjà reformulé les propos du premier ministre en termes plus vagues le 19 mars. Philippe Vincent, secrétaire général du Snpden Unsa, et Franck Antraccoli, secrétaire général d'ID FO, les deux premiers syndicats de personnels de direction, donnent une interprétation encore plus floue des propos ministériels. Et c'est aussi ce que fait la Foire aux questions du ministère. Après avoir allégé le protocole pour la pratique de l'EPS en intérieur, l'annonce gouvernementale ne va pas apporter plus de sécurité aux élèves et aux professeurs des 16 départements où l'épidémie explose. Le ministère et les personnels de direction privilégient le maintien des élèves dans les établissements sur la sécurité dans les 1021 lycées les plus exposés de France. Jusqu'à la fermeture ?*

### **Le ministère freine la mise en place des demi-groupes**



"Ca doit être l'établissement qui choisit la meilleure solution pour son environnement". La formule de Franck Antraccoli, secrétaire général d'ID Fo, pourrait être reprise telle quelle par Philippe Vincent, son homologue du Snpden Unsa, ou par JM Blanquer lui-même...

Le 18 mars, J Castex a annoncé que les 1021 lycées des 16

départements reconfinés passent en "demi-jauge". Le 19 mars, JM Blanquer traduit la formule : " demi jauge, ça veut dire une demi classe par jour, un élève sur deux dans chaque lycée". Pour la plupart des lycées, rien ne va changer. Les trois quarts sont déjà en enseignement hybride.

La Foire aux questions du ministère, modifiée le 19 mars, donne des précisions. " A compter du 20 mars 2021, et pour une durée de quatre semaines, les mesures sanitaires sont renforcées dans les départements des régions Ile-de-France, Hauts-de-France et les départements des Alpes-Maritimes, de la Seine-Maritime et de l'Eure. Dans tous les lycées publics et privés sous contrat de ces départements, les chefs d'établissements poursuivent ou mettent en place une organisation des enseignements reposant sur des apprentissages en présence et à distance. Cette organisation «hybride», obligatoire, garantit à tout élève scolarisé de bénéficier des apprentissages obligatoires, sous forme de cours, en présence au sein de l'établissement, à distance ou de travail en autonomie, sur l'intégralité du temps scolaire. Le nombre d'heures de cours en présence ne peut être inférieur à 50%."

On retiendra donc que cela concerne aussi les établissements privés sous contrat . Et que la part du présentiel pour chaque élève doit être au minimum de 50%. La FAQ va même plus loin : " L'organisation retenue garantit à chaque élève de bénéficier, dans le respect des règles sanitaires, d'un maximum de cours au sein de l'établissement. Sauf en cas de fermeture, le nombre d'heures de cours suivies en présence ne peut être inférieur à 50% d'ici aux prochains congés scolaires". On mesure à quel point le ministère appuie sur le frein contre l'annonce du 1er ministre.

### **Ne pas bouleverser l'existant**

Mais c'est aussi ce qu'attendent les personnels de direction si on en croit leurs représentants syndicaux. "50% c'est u objectif à atteindre. Il faut voir comment les collègues peuvent l'appliquer en fonction des effectifs et des rapports entre les différentes sections", nous a dit P Vincent. "La demi-jauge ? Pour autant que ça ne bouleverse pas l'organisation de l'établissement, pourquoi pas ?", nous confie F Antraccoli.

De fait les établissements vont garder l'organisation existante ou vont l'aménager à la marge. Pour les deux syndicats, il est

impossible de fixer une règle stricte tant la situation des établissements diffère.

### **Cantine : l'occasion est perdue**

Il en est de même pour la cantine. On aurait pu avoir des règles strictes et nationales pour les cantines que l'on sait être le premier foyer de contamination dans les établissements. Une vraie demi jauge bien gérée aurait pu permettre de diminuer fortement les demi-pensionnaires dans la plupart des lycées concernés. Il n'en sera rien. "La difficulté c'est que ça se heurterait aux spécificités des établissements", nous dit P Vincent. "Il faut laisser de la marge de manoeuvre aux collègues". "Les établissements avec des interne ou des transports scolaires ne sont pas dans la même situation que les autres", explique F Antraccoli. Le protocole assez flou décidé en janvier va donc continuer à être appliqué sans que la demi jauge se traduise par la fermeture des cantines.

### **Dernier recours**

La réouverture des gymnases semble interpeller davantage les personnels de direction. "C'est difficile à comprendre du point de vue de la cohérence", nous dit P Vincent. "Que peut-on faire dans ces espaces couverts ? Pour les pratiques individuelles ça va être plus simple. Mais pour les pratiques collectives ça va toujours être compliqué". "Il nous faut des textes", estime F Antraccoli, notamment pour la réouverture des gymnases des collectivités locales.

Philippe Vincent reste réservé sur les nouvelles mesures. "On voit bien que ceux qui sont passés déjà à demi-jauge ont réussi à contrôler la situation sanitaire. Mais c'est la dernière tentative avant la fermeture complète. C'est le dernier recours". Avec les interprétations laxistes données par le ministre et relayées sur le terrain la fermeture complète n'est peut-être plus très loin...

### **François Jarraud**

[La nouvelle FAQ](#)

[Demi classe et demi reconnaissance](#)